



ISBN : 978-0-660-30883-8

Avis de confidentialité

Les renseignements personnels que vous communiquez à Santé Canada sont régis conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Nous ne recueillons que les renseignements dont nous avons besoin pour l'administration des Règlements sur les aliments et drogues autorisés aux termes de la *Loi sur les aliments et drogues*.

Dans des cas exceptionnels, vos renseignements personnels pourraient être divulgués sans votre consentement, tel que prévu au paragraphe 8(2) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Pour plus d'information, les fichiers de renseignements personnels pour ces recueils sont décrits dans SC PPU 407 et SC PPU 408 et sont disponibles en ligne au infosource.gc.ca. En plus de protéger vos renseignements personnels, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* vous donne le droit de demander l'accès ou la correction de vos informations personnelles. Pour de plus amples renseignements concernant ces droits ou les pratiques relatives à la confidentialité, veuillez contacter la division de la gestion de la protection des renseignements personnels de Santé Canada au 613-948-1219 ou au hc.privacy-vie.privee.sc@canada.ca

Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada si vous pensez que vos renseignements personnels n'ont pas été traités de façon adéquate.



APPENDICE III

Formules

Certificat d'exportation

(En vertu de la *Loi des aliments et drogues** – S.R.C. de 1970, ch. F-27)

L'exportateur soussigné certifie par les présentes que (description de l'article)

emballé et étiqueté comme suit: _____

et portant distinctement imprimé le mot « Exportation »

- 1 n'est pas fabriqué pour la consommation au Canada,
- 2 n'est pas vendu pour la consommation au Canada, et
- 3 que le paquet et son contenu ne contreviennent à aucune disposition connue de la loi de

_____ au(x) quel(s) ils sont destinés.

(nom du ou des pays)

Fait à _____, le _____ 20 .

Canada: En ce qui a trait à un certificat d'exportation délivré en vertu de la *Loi des aliments et drogues*,

Province _____

EN FOI DE QUOI : Je, _____ de

_____ de _____ dans

_____ de _____ déclaré

solennellement :

- 1 que je suis l'« exportateur » délivrant le présent certificat et que je suis au courant des renseignements que j'ai ai [sic] déclarés
- ou

que je suis _____ de _____

l'« exportateur » délivrant le présent certificat et que je suis au courant des renseignements que j'y ai déclarés (si l'exportateur est une société commerciale, indiquer que le déclarant est l'agent de l'« exportateur »),

2 que les renseignements donnés dans ledit certificat sont véridiques,

3 que tous les renseignements pertinents y sont consignés et qu'aucun renseignement utile n'a été omis sciemment.

Et je fais la présente déclaration solennelle la croyant vraie et sachant qu'elle a la même valeur que se elle était faite sous serment et en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*.

Déclaration faite en ma présence à _____ le _____ 20 .

Commissaire à l'assermentation

*Voir l'article 32 de la *Loi des aliments et drogues* et l'appendice III du *Règlement sur les aliments et drogues*.